

Panne de voiture à la sortie d'une repartion

Par Bernie38, le 15/02/2016 à 05:45

Bonjour,mon senic à eu de l'eau dans les boîtes à gants plancher avant , et je ne pouvais plus régler ma ventilation qui restait au maximum jel'ai emmené chez Renault qui a fait la réparation (tuyaux bouchés par la boue et saletés et changement de la résistance de la ventilation(570 EUROS) Le lendemain de la réparation plus de ventilation, je la remmene chez renault qui me rechange la résistance gratuitement sous garantie .le lendemain suivant impossible de demarer, plus rien le garage m'envoie un réparateur qui me dit que la batterie est à changer alors qu'elle n'avait jamais eu de signe de faiblesse avant ,il l'à remmene lui même au garage car c'était inscrit défaillance électronique. Depuis plus de nouvelle. Quels recours ma voiture marchait très bien avant de passer au garage il y avait seulement le problème d'eau ,et de réglage de ventilation, elle démarrait au quart de tour, les pannes sont survenues après les soit disant réparations et ayant une toute petite retraite je ne peux pas engager d'autres frais sur ma voiturequ'en est t'il de l'obligation de résultat ? Merci de m'aider .

Par janus2fr, le 15/02/2016 à 07:38

Bonjour,

Le problème, c'est que l'obligation de résultat ne concerne que la panne pour laquelle vous faites réparer le véhicule.

lci, il s'agit d'une autre panne. Il va donc falloir démontrer que la nouvelle panne est due à l'intervention précédente.